

Assemblée générale
FSCF CID 25/70/90
Samedi 21 octobre 2023
Grand 'Combe Châteleu

Pour suivre nos actualités

<https://www.fscf-bfc.fr/associations/2/Comite-Departemental-25-70-90>

 <https://www.facebook.com/fscf.cd257090>

cd-257090@fscf-bfc.fr



Histoire de la Jeanne d'Arc

Répondant aux vœux d'un grand nombre de jeunes gens qui désiraient depuis de nombreuses années créer une association de sport, un groupe d'hommes s'y lança avec beaucoup de courage sous la pression de l'occupation

Leur enthousiasme fut récompensé car soumettant leurs vœux en décembre 1942 c'est en janvier 1943 que fut fondée LA JEANNE D'ARC affiliée en ce temps à la FGSPF (Fédération gymnastique et Sportive des patronages de France)

Mr Pierre REMONNAY président avec beaucoup de cran de volonté de patience et de persévérance a su affronter les soucis administratifs de lettre perdue, récépissé jamais reçu,

journal officiel égaré pour qu'enfin tout revienne dans l'ordre en 1946

Les années se succédèrent et c'est en 1958 que la Jeanne d'Arc ouvrit ses portes à la section féminine

En 1963 la direction changea de mains et c'est Mr Roger JACQUET qui présida

Homme de talent et de cœur il veilla à former de jeunes moniteurs pour la pérennisation de l'association

A cette époque la FGSPF devint la FSCF

En 1972 le foot créa ses propres statuts et parti volé de ses propres ailes.

L'athlétisme étant supprimé des programmes chacun s'est consacré entièrement à la gymnastique

En 1975 Ginette REMONNAY a repris le flambeau avec ardeur et force, elle a apporté une bouffée d'énergie et ce pendant 16 ans. Avec son mari ils ont su apporter valeur et savoir-faire en offrant aux jeunes la possibilité de s'épanouir, de se dépasser, d'aller au bout de soi-même, Une belle et grande leçon de vie

En 1991 j'ai repris le relais en essayant au mieux de transmettre ce que les anciens ont su si bien nous enseigner en avançant sur ce chemin en se transformant sans cesse

Chaque personne qui a œuvré pour ce que nous sommes aujourd'hui y a laissé un peu de son cœur et gardé un tas de souvenirs, de valeurs morales

Si en 1943 quelques hommes avec beaucoup de courage se sont lancés dans l'aventure pour créer La Jeanne D'Arc ce sont 169 licenciés aujourd'hui qui leur disent merci

La JA c'est la vie au sein de notre village où petits et grands viennent évoluer dans nos sections : gymniques féminines et masculines, Eveil de l'enfant, gym form'détente. 169 maillons d'une grande chaîne interminable.





Mot d'accueil

Le Comité Interdépartemental du Doubs, de la Haute Saône et du Territoire de Belfort est très heureux de vous accueillir à son Assemblée Générale.

Nous remercions chaleureusement la Jeanne d'Arc de GRANDCOMBE CHATELEU, sa Présidente Anne Marie DREZET et toute l'équipe de bénévoles pour leur accueil et l'organisation de cette manifestation.

A l'orée de cette nouvelle saison, nous vous invitons à partager ensemble une réflexion sur la vie associative.

Nous vous souhaitons une excellente Assemblée Générale et une excellente saison sportive et culturelle.

Restant à votre écoute.

Amicalement

Walter GROCHULSKA
Président
Membre du Comité Directeur Fédéral

Le Comité Interdépartemental 2020/2024

Les membres

Walter GROCHULSKA	Président	cd-257090@fscf-bfc.fr
Anne Marie DREZET	Secrétaire	anne0425drezet@gmail.com
Linda VALOGNES	Trésorière	vlgestion25@gmail.com
Dominique PATOIS	Secrétaire adjointe	dominiquepatois@orange.fr
Carine BOURCET	Membre	carine.bourcet@orange.fr
Frédérique DURAND	Membre	frederique.durand25@gmail.com
Sophie DROZ	Membre	sophie.droz@free.fr
Anne Marie FLENET	Membre	secretariat@fscf-bfc.fr
Martine HUFSCMITT	Membre	martine.hufschmitt@wanadoo.fr
Joelle ROLET	Membre	rolet.joelle@neuf.fr
Sophie SITTLER	Membre	sittlersop@yahoo.fr
Michel BALIZET	Membre	m.balizet@laposte.net
Robert BINETRUY	Membre	robert.binetry25@gmail.com
Gérard DUDOUIT	Membre	gerard.dudouit25@gmail.com
Emmanuel GRANDVILLAIN	Membre	lafrancaise.vll@gmail.com
Patrick MAILLARD	Membre	pmaillard4@orange.fr
Patrick PAICHEUR	Membre	patpaich25@gmail.com

Vérificateurs aux comptes :

Didier BAILLY de la Jeanne d'arc de Seloncourt et Daniel CALVO de la Saint Michel de Morteau

Les commissions techniques du comité

Les commissions techniques gèrent, animent et développent l'activité dont elles ont la charge et ceci sous tous les aspects (formations, compétitions.)

Toutes demandes de renseignements sont à adresser aux responsables des Commissions.

Le CID est décisionnaire sur les propositions des commissions, et plus particulièrement celles qui ont des incidences financières.

Les candidatures aux compétitions interdépartementales sont adressées et validées par le Comité.

Gymnastique féminine

Isabelle GIRARDIN – Cita Besançon **Co-Responsable**

Sabine GODINAT- Boroillotte Valentigney **Co-Responsable**

Monique BOIRON – Gym de Thise

Stéphanie BOULCOURT - Saint Michel Morteau

Alexandra BRESSON – Jeanne d'Arc Seloncourt

Anne Claude CHAPUIS – Bousbotte Besançon

Lucie CUCHE- Cercle Gymnique le Russey

Fabienne FOURNERET - Bousbotte

Corinne GROCHULSKA – Gym de Thise

Véronique JULLERAT - - Saint Michel Morteau

Référentes Comité : Dominique PATOIS et Martine HUFSCMITT

Éveil

Joëlle ROLET – Saint Michel Voujeaucourt **Responsable**

Elodie DE LUCCA - Sportive Audincourt

Laury DROUHOT- Avenir de Grandvillars

Céline ORIOT – Saint Michel Voujeaucourt

Isabelle PERREY – Gas de la Vallée

Membres des Commissions Nationales

Brigitte GIAMPICCOLO responsable CN ATOUT'FORM

Monique Rouge Co responsable CN PAC

Joëlle ROLET membre CN EVEIL

Corinne GROCHULSKA consultante CN GF

Christelle LECHENNE membre CN DEMARCHE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Jean François VINOT membre CN TAA

Gwilherm COURBET membre CN ARTS MARTIAUX ET SPORTS DE COMBAT

Organisation des districts

Une nouvelle organisation est mise en place (décision du 24/05/19) pour donner aux districts une véritable autonomie administrative et financière, pour une meilleure gestion de proximité avec leurs associations.

Le CID allouera une subvention de fonctionnement à chaque district, révisable annuellement par le Conseil d'administration.

Les districts gèrent :

Badges poussins ; Etoiles GF ; 1/2 finales GF ; Qualification étoiles GM

1 festival sur Montbéliard

2 challenges sur Besançon

1 challenge sur le Haut Doubs

Droits d'engagement des compétitions des districts

Les districts fixent leurs propres droits d'engagements (comprenant les IK, repas juges, récompenses, secrétariat...).

Les districts conserveront la totalité des droits d'engagement (plus de rétrocession au CID)

Les inscriptions seront réalisées sur le site et gérées par les districts.

Stages perfectionnement (gymnastes) et de base (animateurs et juges)

Les stages sont gérés par les districts qui fixent leurs droits d'engagement

Les salaires AF3 sont établis par prestation de service du Comité qui financera à hauteur de 2 journées par Formateur AF3 par an et par district. La demande est à formuler par le président de district à minima 15 jours avant la date du stage pour l'établissement de la Déclaration préalable à l'embauche et l'établissement du contrat de travail. Ledit contrat est à renvoyer dans les 8 jours suivant la réception par les animateurs salariés. Lors de la demande il conviendra de préciser la date d'embauche, l'identité complète du salarié et son rôle le jour du stage (animateur ou responsable).

Les stages supplémentaires seront à la charge des districts pour les salaires des formateurs.

Les inscriptions seront réalisées sur le site. www.fscf-bfc.fr

Dotation de fonctionnement

La dotation de fonctionnement allouée aux 3 Districts (1625 € par district saison 2023/2024) servira pour l'aide aux clubs organisateurs, la location des bureaux, les charges de fonctionnement, les photocopies, les frais divers... Il a été remis à chaque district 2 kakémonos, 1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur portable et une imprimante.

Droits d'engagement

Droits engagements compétitions GF et GR du CID pour la saison 2023/2024 (révisables annuellement) (décision du CD du 24/06/2023)

Interclubs GF 6 euros par gymnaste

Concours Poussins 6 euros par gymnaste

Interdépartemental GF 6 euros par gymnaste

Finale des imposés GF 6 euros par gymnaste

Départemental Poussins / Départemental Jeunesses -aînées (GR)

6€ par gymnaste et par journée de compétition

Prise en charge par le Comité des repas juges (15€/ repas / juge), des récompenses et autres frais (dans la limite des droits d'engagement encaissés)

Les circulaires relatives aux compétitions GF et GR seront obligatoirement affichées sur le site.

Les droits d'engagement seront déterminés uniquement en fonction du nombre de **gymnastes inscrits** pour chaque compétition et seront **exigibles en totalité**, à l'inscription de la dernière compétition organisée par le Comité Interdépartemental **au plus tard le 5 juin 2024**.

Une seule facture par club sera ainsi établie, regroupant toutes les compétitions auxquelles le club a participé et basée uniquement sur le nombre d'inscrits au départ.

Le paiement sera effectué **OBLIGATOIREMENT** par virement sur le compte bancaire du

CID25/70/90 **avant la dernière compétition gymnique du CID pour pouvoir y participer**.

Aucune inscription supplémentaire après la clôture des inscriptions le jour de la compétition ne sera acceptée.

CONSIGNES

Concernant les demandes d'organisation et de subventions pour les associations organisatrices des compétitions suivantes, il conviendra d'adresser par courriel là (ou les) demande(s) ci- dessous en pièce jointe auprès du Comité Interdépartemental.

cd-257090@fscf-bfc.fr

Modèle :

Référence du club
Nom prénom
Adresse...
Logo

Objet : Demande d'organisation de compétition CID 25/70/90

Monsieur le président,

Par la présente je vous informe que nous souhaitons organiser le concours gymnique*
..... du.....ou une compétition nationale dele.....

Vous remerciant de prendre en compte notre demande

Sportivement
Signature du président

Référence du club
Nom prénom
Adresse...
Logo

Objet : Demande de subvention de compétition CID 25/70/90

Monsieur le président,

Par la présente je sollicite l'aide prévue par le CID 25/70/90 pour l'organisation du concours gymnique* du.....ou une compétition nationale dele ou le challenge Tir à l'Arc le... ou une journée éveil ...

Vous remerciant

Sportivement
Signature du président

Saison 2023/2024

- *Interclubs GF 600€
- *Finales GF 600€
- *Interdépartemental GF Jeunesses/ Aînées 1200€
- *Concours Poussins GF/GM 1200€
- *Départemental GR 300€
- *Départemental GR Jeunesses/Aînées 300€
- *CN Hiver Tir à l'Arc 150€
- *Challenge Tir à l'Arc 100€
- *Journée éveil 300 €
- *Compétition fédérale 1000€

Formations fédérales

Le Comité remboursera jusqu'à 25 % des inscriptions en AF par stagiaire dans la limite de 125€. Le CDOS 25 prend en charge jusqu'à 50% de la formation dans la limite de 150 euros. Il conviendra de fournir comme justificatifs la fiche d'inscription et l'attestation de réussite de la formation.

Rappel de la fédération

Une attestation n'est pas un diplôme. L'AF1, l'AF2, l'UFF sont des étapes du diplôme « Brevet d'Animateur Fédéral ». Leur validation ne permet pas l'exercice en autonomie de l'activité d'animateur. Seul le brevet le permet.

Celui-ci est constitué de 5 étapes et il faut bien que les 5 étapes soient enregistrées comme validées pour obtenir le brevet (BAF).

La fédération a une visibilité sur l'AF1, l'AF2, l'UFF mais il est souvent oublié de transmettre l'attestation de 50h ainsi que le PSC1. Le cursus BAF reste non finalisé durant X temps. Il convient donc d'envoyer à la fédération toutes les attestations dès lors que celle-ci a été faite.

Autres formations (animateurs, juges)

Le CDOS 25 prend en charge jusqu'à 50 % du prix de la formation.
Les demandes sont à adresser au CDOS 25.

3. TARIFS DES COTISATIONS

Il existe deux types de cotisations. D'une part les cotisations des associations qui sont directement prélevées lors de l'affiliation ou le renouvellement d'affiliation dans ADAGIO, d'autre part les cotisations des comités départementaux et régionaux.

Les montants des cotisations fédérale, régionale et départementale sont à renseigner dans ADAGIO. **Les comités départementaux et régionaux doivent saisir le montant correspondant à leur part dans le logiciel avant le 30 juin 2023. A défaut, l'outil ne pourra être ouvert aux associations de leur territoire pour la nouvelle saison.**

Les parts départementale et régionale ne s'appliquent que sur la cotisation fédérale, à l'exclusion des abonnements au magazine « Les Jeunes ».

ALERTE sur les abonnements au magazine Les Jeunes : A compter de la saison **2023-2024**, l'envoi à l'adresse de l'abonné est à privilégier. Vous pouvez toujours choisir l'option de "livraison à la structure", à condition de vérifier que l'association a une adresse postale valide pour son siège. L'adresse d'un correspondant pour l'association ne sera pas prise en compte pour l'envoi de la revue.

COTISATIONS DES ASSOCIATIONS

Les cotisations des associations sont calculées selon les effectifs de licenciés de l'association lors de la saison 2022-2023. Pour les nouvelles affiliations à la rentrée 2023, la catégorie d'affiliation est calculée sur le nombre d'adhérents de l'association. Il existe ainsi 6 catégories :

Catégorie	Nombre d'adhérents	Cotisation fédérale	Abonnements gratuits	Abonnements payants	Tarifs abonnements	Total
A	De 3* à 25	33 €	1	1	15 €	48 €
B	De 26 à 50	65 €	1	2	30 €	95 €
C	De 51 à 75	125 €	1	2	30 €	155 €
D	De 76 à 150	210 €	1	3	45 €	255 €
E	De 151 à 300	300 €	1	6	90 €	390 €
F	301 et plus	425 €	1	9	135 €	560 €

* Minimum de 3 personnes pour affilier une association.

Une réduction sur le tarif de ré-affiliation est appliquée lorsque la ré-affiliation dans ADAGIO a été réalisée **avant le 1^{er} novembre de la saison**.

Cette réduction s'applique sur la part fédérale.

Catégorie	Nombre d'adhérents	Cotisation fédérale	Abonnements gratuits	Abonnements payants	Tarifs abonnements	Total
A	De 3 à 25	30 €	1	1	15 €	45 €
B	De 26 à 50	59 €	1	2	30 €	89 €
C	De 51 à 75	113 €	1	2	30 €	143 €
D	De 76 à 150	189 €	1	3	45 €	234 €
E	De 151 à 300	270 €	1	6	90 €	360 €
F	301 et plus	383 €	1	9	135 €	518 €

Affiliation des associations (si affiliation avant le 1^{er} novembre)

Le tarif inclus abonnements payants à la revue « les jeunes ».

Catégorie par nombre licenciés	Part fédérale+ abonnements	Part régionale	Part départementale	2023/2024
Catégorie A de 3 à 25	45.00 €	11.00 €	19.80 €	75.80 €
Catégorie B de 26 à 50	89.00 €	22.00 €	39.00 €	150.00 €
Catégorie C de 51 à 75	143.00 €	43.00 €	75.00 €	261.00 €
Catégorie D de 76 à 150	234.00 €	71.00 €	126.00 €	431.00 €
Catégorie E de 151 à 300	360.00 €	102.00 €	180.00 €	642.00 €
Catégorie F 301 et plus	518.00 €	145.00 €	255.00 €	918.00 €

LES DIFFERENTS TYPES ET TARIFS DE LICENCES

Pour répondre à l'ensemble de ses particularités de pratiques, la FSCF propose 6 types de licences :

CATEGORIES	TYPES	DESCRIPTIFS	TARIFS
ACTIVITES GYMNiques OU SPORTIVES	AC	Activités en compétition ou formation	17.50 €
		Mention Athlétisme*	10.50 €
	CA	Sports collectifs	13.00 €
ACTIVITES GYMNiques, SPORTIVES, CULTURELLES, EDUCATIVES ET D'ANIMATION	CL	Activités en loisir (pour les activités gymniques et sportives relevant de la catégorie AC en compétition, la licence CL ne permet pas la pratique en dehors de l'association, ex : formations, perfectionnements)	9.50 €
PRATIQUE DE DEUX ACTIVITES ET PLUS (dans la même association)	AMC	Activités multiples dont une au moins en compétition	17.50 €
	AML	Activités multiples de loisir	9.50 €
DIRIGEANTS	CD	Elus, nommés, entraîneurs, juges, arbitres ne pratiquant pas d'activité gymnique ou sportive nécessitant une licence AC ou CA	15.00 €
PETITE ENFANCE	CE	Pratiquant de moins de 6 ans au 31/12/2023	10.00 €

Licences

Tarif global des licences (part fédérale, régionale et départementale)

Catégories licences	Pat fédérale	Part régionale	Part départementale	2023/2024
Catégorie Dirigeants CD	15.00 €	6.00 €	4.00 €	25.00 €
Activités Multiples de loisir AML	9.50 €	3.80 €	5.70 €	19.00 €
Activités Multiples dont au moins 1 en Compétition AMC	17.50 €	7.00 €	10.20 €	34.70 €
Activités de Compétition AC	17.50 €	7.00 €	10.20 €	34.70 €
Catégorie Eveil CE	10.00 €	4.00 €	6.00 €	20.00 €
Activités de Compétition Athlétisme ACA	10.50 €	4.20 €	6.00 €	20.70 €
Sports collectifs CA	13.00 €	5.20 €	7.50 €	25.70 €

Cas d'activités multiples : la licence AM est désormais divisée en deux catégories afin de respecter les règles différenciées concernant l'attestation de santé ou certificat médical. Une licence AMC pour la pratique de 2 à une infinité d'activités au sein d'une même association de la FSCF si une au moins des activités est pratiquée en compétition, et une licence AML pour la pratique de plusieurs activités en loisir : Par exemple, si vous avez un licencié qui pratique de la gymnastique en compétition et du chant chorale, la licence AMC lui est destinée. Seul impératif : l'attestation de santé ou le certificat médical devra préciser *pour la pratique de la compétition gymnique (dans cet exemple)*. La licence AMC ne permet pas de pratiquer les courses hors stade.

Les montants des parts fédérale, régionale et départementale pour chaque catégorie de licence sont à renseigner dans ADAGIO : **les comités départementaux et régionaux doivent saisir leur part pour chaque type de licence dans le logiciel avant le 30 juin précédent chaque début de saison.**

Section III – Certificat médical

Depuis la publication du décret n°2022-295 du 22 juin 2022, il est laissé aux fédérations sportives le choix de la réglementation qu'elles souhaitent mettre en place vis-à-vis de l'exigence du certificat médical, après avis de leur commission médicale. Le comité directeur de la FSCF a décidé de conserver l'exigence du certificat médical pour les seules licences compétition délivrées à des personnes majeures (à la date de prise de licence). Dans tous les autres cas, répondre à un questionnaire de santé sera suffisant.

Dispositions générales :

- Seuls les pratiquants d'activités culturelles et socio-éducatives ainsi que les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2024 n'ont pas à présenter de certificat médical ni d'attestation de santé pour obtenir une licence.
- Pour tout sportif (mineur ou majeur) pratiquant une discipline à risque (cf. page 15) il est impératif de présenter un certificat médical chaque année lors du renouvellement de licence.

1. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MINEURES

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUELEMENT

Depuis 2020, un questionnaire de santé permet d'établir l'attestation de santé pour la pratique sportive des mineurs.

Ce questionnaire est complété conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Ce questionnaire de santé se trouve en annexe 2.

L'âge pris en compte pour un sportif mineur est l'âge effectif à la date de prise de licence dans ADAGIO.

Si le questionnaire de santé contient au moins une réponse positive, alors un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive doit être fourni (ce certificat médical doit dater de moins de 6 mois à la date de prise ou renouvellement de licence dans Adagio), modèle de certificat médical en annexe 4.

2. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MAJEURES

La nouvelle réglementation mise en place par le comité directeur de la fédération, en conformité avec le décret du 22 juin 2022, est reconduite pour la saison 2023-2024.

a) Délivrance des licences pour les pratiques sportives de compétition

La nouvelle réglementation applicable pour la délivrance d'une première licence sportive de compétition prévoit l'obligation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI).

Pour les 2 années suivantes, et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence auprès de la même association, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical. Au bout de 3 ans, un nouveau CACI est exigé.

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de licence au cours de la période de **3 ans**, ou de changement d'association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d'absence de contre-indication (CACI) datant de moins d'un an à la date de saisie de la licence dans ADAGIO. Le certificat médical type se trouve en **annexe 4**.

RENOUVELER SA LICENCE FSCF

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein d'une même association de la FSCF. La durée de validité du certificat est de **3 ans**. Pour les années intermédiaires, il est impératif que le licencié atteste qu'il ait répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé en **annexe 3**.

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, un **certificat médical datant de moins de six mois** à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement.

Exemple pratique : Cas de figure d'une première prise de licence lors de la saison 2022-2023 avec remise d'un certificat médical valide. En cas d'ininteruption de prise de licence, l'intéressé devra remettre uniquement à son association l'attestation de santé pour les deux saisons suivantes.

Guide de renouvellement du certificat medical activité compétition							
Saison	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Document à fournir	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical

b) Délivrance des licences de pratiques physiques et sportives de loisir

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUELLEMENT

Pour toute demande de licence pour la pratique physique ou sportive de loisir, un certificat médical n'est plus obligatoire systématiquement. Il est remplacé par un questionnaire de santé, QS-Sport, tel que formalisé par l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive. Ce **questionnaire de santé** se trouve en **annexe 3**.

Si toutes les réponses à ce questionnaire sont négatives, le pratiquant rédige l'attestation de bonne santé qu'il remet à l'association permettant ainsi la délivrance d'une licence loisir.

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, un certificat médical datant de moins de six mois à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement (modèle de certificat médical en annexe 4).

3. EXCEPTION : SPORTS A RISQUE

Pour certaines disciplines sportives, « dites à contraintes particulières », il est impératif de présenter un certificat médical chaque année lors du renouvellement de licence.

Extrait du décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, modifié par le décret n°2017-520 du 10 avril 2017 :

« Art. D. 231-1-5.-Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :

1° Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :

- a) L'alpinisme ;
- b) La plongée subaquatique ;
- c) La spéléologie ;

2° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;

3° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;

4° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;

5° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;

6° Le parachutisme ;

7° Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. »

NB : Les disciplines sportives pour lesquelles le combat prend fin par K-O physique, sont proscrites au sein de la FSCF

Les cas dans lesquels le certificat médical est exigé sont donc les suivants :

- Certificat médical valable un an :
 - o La prise d'une licence dans une discipline à contrainte particulière
- Certificat médical valable trois ans, à condition de remplir le questionnaire de santé chacune des deux années suivantes :
 - o La première prise d'une licence compétition
 - o La prise d'une licence compétition dans un nouveau club

Dans ces deux cas, le certificat médical doit dater de moins d'un an pour être valable.

- Cas particulier :
 - o Une réponse positive au questionnaire de santé

Pour ce dernier cas, le certificat médical doit dater de moins de six mois à la prise de licence.

1. CONTROLE DE L'HONORABILITE

Le contrôle de l'honorabilité est systématique pour les encadrants sportifs bénévoles et les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS). Extension aux juges, arbitres et jurés depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le contrôle d'honorabilité a pour but de s'assurer **annuellement** que les personnes qui exercent certaines fonctions **à titre bénévole** n'ont pas été condamnées pour des faits leur interdisant de les exercer. Ce contrôle vient compléter celui déjà effectué par le biais de la carte professionnelle pour les enseignants et encadrants rémunérés, titulaires d'un diplôme à finalité professionnelle.

Ainsi, le Code du sport (articles L212-9, L212-1 et L322-1) prévoit que les activités d'encadrants, exercées à titre rémunéré ou bénévole, ainsi que les activités d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportive (EAPS), et enfin l'exercice de la fonction d'arbitre ou juge sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou certains délits.

Les exploitants d'EAPS sont tous ceux qui dirigent une association ou y exercent des responsabilités (bureau, conseil d'administration/comité directeur).

L'outil ADAGIO permet de renseigner la fonction de dirigeant, d'encadrant ou de juge/arbitre pour toutes les personnes concernées (**à partir de 16 ans**) par le contrôle d'honorabilité. Cela entraîne la saisie obligatoire de données essentielles déclarées à l'état civil : **civilité, nom de naissance, nom d'usage, premier prénom, date et lieu de naissance**. Cette obligation s'impose à toutes les associations proposant des activités physiques et sportives.

ALERTE : pour une réalisation facilitée du contrôle d'honorabilité, il convient de s'assurer :

- Des bonnes informations concernant ces personnes avec la carte d'identité (ou une copie).
- D'avoir tout décocher dans l'item ADAGIO « Honorabilité » de chaque licencié non concerné ou de chaque licencié concerné n'ayant pas atteint 16 ans à la prise de licence.

Les communes de naissance proposées dans Adagio pour chaque département correspondent aux communes existantes l'année de naissance de la personne.

A compter du 1^{er} septembre 2023 : pour les personnes licenciées en 2021-2022 pour lesquelles le contrôle de l'identité des personnes n'a pu être réalisé avant le 31 décembre 2022, en raison d'informations incorrectes, ne pourront reprendre une licence pour la nouvelle saison.

Pour les personnes dont la fonction en 2022-2023 devait conduire à un contrôle d'identité qui n'a pu être réalisé au cours de la saison, leur licence reprise à la rentrée 2023 sera mentionnée en suspension au 31 décembre 2023, si les corrections ne sont pas apportées à leur identité erronée.

LES STATISTIQUES

Associations		2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
La Sportive	Audincourt	263	62	178	184
Gakkô Dentô	Belfort	10	35	29	35
Aiglon-Sports	Besançon	77	35	69	66
La Bousbotte	Besançon	218	185	143	173
La Citadelle	Besançon	194	110	124	130
La Jeunesse de Palente	Besançon	71	33	63	51
Osons ensemble Autrement	Besançon	157	46	44	32
La Sainte-Thérèse	Bourguignon	70	43	29	27
Champa'gym	Champagney	36	0	46	72
La Jeanne d'Arc	Charquemont	154	129	124	157
La Savoureuse	Chatenois les Forges	75	16	52	45
Gym Club Dampierrois	Dampierre	19	0	35	30
La Jeanne d'Arc	Grand Combe Chateleu	184	90	147	169
L'Avenir	Grandvillars	59	20	60	85
Alerte Grayloise	Gray	101	91	108	110
Arc Heri courtois	Héricourt	76	44	47	54
Les Enfants du Vallon	Hérimoncourt	8	3	6	0
Cercle Gymnique	Le Russey	290	90	206	264
La Jeanne d'Arc	Maïche	330	194	222	264
La Mancine	Mamirolle	164	153	149	178
L'Avenir	Mandeure	87	12	40	62
La Saint-Michel	Morteau	448	333	330	420
Les Gâs de la Vallée	Ornans	361	115	242	266
Avenir de l'Union Ouvrière	Pont de Roïde	208	40	160	177
L'Espérance	Pontarlier	188	127	126	156
Les Capucines	Pontarlier	48	25	24	19
La Renaissance	Roche lez Beaupré	101	73	95	109
A I S C	Roulans	48	3	43	62
La Jeanne d'Arc	Seloncourt	242	152	212	227
Gym de Thise	Thise	189	89	157	177
La Saint-Paul	Tréwillers	100	62	60	86
L'Avenir du Dahon	Valdahon	105	65	96	110
La Boroillotte	Valentigney	109	86	98	116
Association Familiale Rurale	Verchamp	20	22	19	12
La Française	Villers le Lac	134	105	119	146
La Voraysienne	Voray sur l'Ognon	135	103	84	93
La Saint-Michel	Voujeaucourt	158	108	130	149
Arts et Combats	Exincourt	0	0	11	10
Récap C.D. 25 - 70 - 90		5237	2899	3927	4523

Nom de l'association	Ville	Nb licences
La Sportive	Audincourt	184
Gakkô Dentô	Belfort	35
Aiglon-Sports	Besançon	66
La Bousbotte	Besançon	173
La Citadelle	Besançon	130
La Jeunesse de Palente	Besançon	51
Osons ensemble Autrement	Besançon	32
La Sainte-Thérèse	Bourguignon	27
Champa 'gym	Champagney	72
La Jeanne d'Arc	Charquemont	157
La Savoureuse	Chatenois les Forges	45
Gym Club Dampierrois	Dampierre	30
La Jeanne d'Arc	Grand Combe Chateleu	169
L'Avenir	Grandvillars	85
Alerte Grayloise	Gray	110
Arc Heri courtois	Héricourt	54
Les Enfants du Vallon	Hérimoncourt	0
Cercle Gymnique	Le Russey	264
La Jeanne d'Arc	Maîche	264
La Mancine	Mamirolle	178
L'Avenir	Mandeure	62
La Saint-Michel	Morteau	420
Les Gâs de la Vallée	Ormans	266
Avenir de l'Union Ouvrière	Pont de Roide	177
L'Espérance	Pontarlier	156
Les Capucines	Pontarlier	19
La Renaissance	Roche lez Beaupré	109
A I S C	Roulans	62
La Jeanne d'Arc	Seloncourt	227
Gym de Thise	Thise	177
La Saint-Paul	Trévillers	86
L'Avenir du Dahon	Valdahon	110
La Boroillotte	Valentigney	116
Association Familiale Rurale	Verchamp	12
La Française	Villers le Lac	146
La Voraysienne	Voray sur l'Ognon	93
La Saint-Michel	Voujeaucourt	149
Arts et Combats	Exincourt	10
Récap C.D. 25 - 70 - 90		4523

Par district	Nombre licences
District de Besançon	1599
District Pays de Montbéliard	1243
District du Haut Doubs	1681
Total général	4523

Tableau de bord 2022-2023

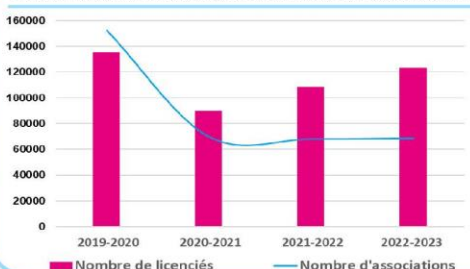
NATIONAL

Nombre de licenciés
123 697 +14,05 %
Par rapport à 2021-2022

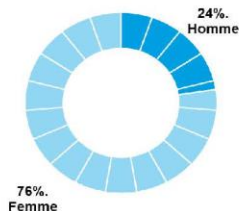
Nombre d'associations
1258 / 1342
Sans CR et CD / Avec CR et CD

Titres d'appartenance
143 100

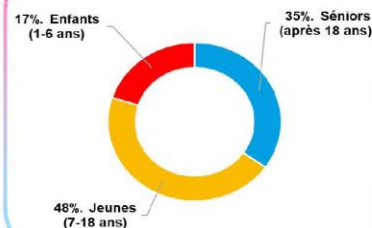
Évolution des licenciés combinée à l'évolution des associations



Répartition Homme/ Femme



Répartition des catégories d'âge



Cartographie des associations



Taux d'évolution des licences

Compétition | Loisir
15% | **18%**

évolution de 2021-2022 à 2022-2023

Compétition | Loisir
-14% | **0%**

évolution de 2018-2019 à 2022-2023

Licenciés / 10000 habitants 2023

18,8

Ratio National 2022

16

Top 3 des activités pratiquées

Gymnastique féminine	48 494
Eveil de l'enfant	8 546
Gym Form' Détente	7 028

Tableau de bord 2022-2023

CI DOUBS - HAUTE SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

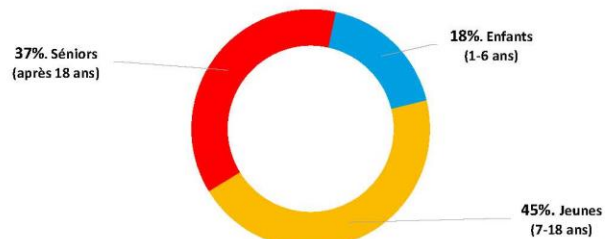
Nombre de licenciés
4523 **15%**
Par rapport à 2021-2022

Nombre d'associations
37

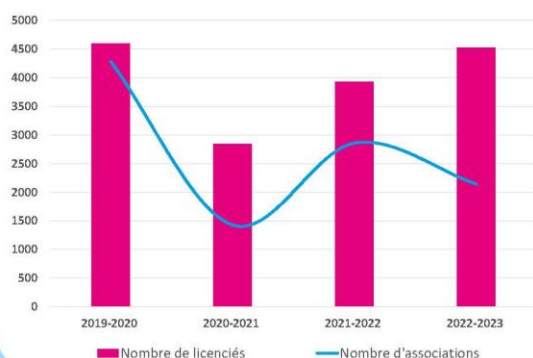
Répartition Homme/ Femme



Répartition des catégories d'âge



Évolution des licenciés combinée à l'évolution des associations



Taux d'évolution des licences

Compétition | Loisir
15% | **15%**

évolution de 2021-2022 à 2022-2023

Compétition | Loisir
- | **-**

évolution de 2018-2019 à 2022-2023

Licenciés / 10000 habitants

49,2

Ratio National 2023

18,8

Top 3 des activités pratiquées

Gymnastique féminine	2115
Eveil de l'enfant	504
Gymnastique masculine	379



Colosse aux pieds d'argile

Le Comité Départemental 25/70/90 organise deux conférences avec l'association Colosse aux pieds d'argile les vendredi 29 octobre 2021 à Audincourt, dans la salle de la Sportive rue de Champagne à 20h et samedi 30 octobre à Besançon, au centre diocésain à 14h30.

Qu'est-ce que l'association Colosse aux pieds d'argile ?

C'est une Association reconnue d'utilité publique

Créée en 2013, cette association est née de l'histoire personnelle de **Sébastien BOUEILH**, ancien rugbyman et victime d'un pédophile de ses 12 à 16 ans. Après 18 ans de silence et suite au procès de son agresseur, Sébastien a décidé de fonder Colosse aux pieds d'argile pour **prévenir et sensibiliser tous les acteurs du mouvement sportif aux violences sexuelles**.

Reconnue d'utilité publique en novembre 2020, l'association a pour missions la **sensibilisation** aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement, la **formation** des professionnels encadrant les enfants ainsi que l'**accompagnement** et l'aide aux victimes. **Elle œuvre tant pour la protection des enfants que des éducateurs.**

Leurs actions
Sensibiliser

Sensibiliser et prévenir sur les risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement.
Ils interviennent au sein des :

- Clubs sportifs
- CREPS et Pôles espoirs
- Associations
- Écoles, collèges et lycées
- Collectivités territoriales

Le discours est adapté en fonction des tranches d'âge et un temps d'entretien individuel est prévu après chaque intervention afin d'accueillir la parole.

Former

Plusieurs formations, d'une durée de 6 heures en présentiel ou en distanciel, sont dispensées :

« Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir »

« Écoute de la victime et recueil de sa parole »

« Audition de la victime, du mis en cause et du témoin »

L'association est reconnue organisme de formation

Accompagner

- Recueil des témoignages.
 - Orientation et accompagnement psychologique et juridique.
 - Consultations psychologiques gratuites pour les victimes et les victimes collatérales avec une psychologue clinicienne formée à l'EMDR.
 - Organisation de semaines de résilience pour les adolescents.

CERTIFICATION

LA SPORTIVE AUDINCOURT

GAKKO DENTO BELFORT



Gakkodento



La certification s'adresse à toutes les associations affiliées à la FSCF qui souhaitent donner à leurs adhérents l'assurance d'une démarche de qualité.

Cette démarche, volontaire, permet à l'association de garantir la qualité d'accueil, de l'encadrement et de l'offre d'activités proposées.

La certification est valable 5 ans et renouvelable après la validation, par le comité départemental d'appartenance de l'association, du respect de 12 critères obligatoires réunis en cinq thématiques.

Juges

Gymnastique féminine

J2 4 agrès

LAB Florine(JA Maîche) GIRARDIN Margaux(Cita)
DUBOIS Alice (Mancine) BENOIT GONIN Audrey (Mancine)
PERRIN Céline (Mancine) ROBERT Chloé (JA Charquemont)

J2 2 agrès

BROCARD Jeanne (CG LE Russey) MARIE Camille (la Française)

JL

MASSON Charline 4 agrès (Bousbotte)



RESULTATS NATIONAUX



Gymnastique Rythmique

CHAMPIONNAT NATIONAL 3

(Arnas 3 et 4 juin 2023)

CITA Besançon

Challenge Juliette Brun : 1^{ère}

Vice-championnes de France Ensemble Jeunes et Aînées niveau 3

Trophée National Nicole Baulard : 3^{ème}



GYMNASTIQUE MASCULINE

CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL MIXTE

(Dax 20 et 21 mai 2023)

3ème Jeremy MOREAU (junior 2) **Jeanne d'Arc Seloncourt**

2ème Sacha PERROT (finale B anneaux) **La Sportive Audincourt**



Association
Sportive

LA JEANNE D'ARC

25230 SELONCOURT



CHAMPIONNAT NATIONAL D ETE JEUNES

DE TIR A L'ARC

(Contres 6 et 7 mai 2023)



Classement individuel : catégorie Benjamine

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT LOURENCO Océane

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT MARTIN PERNOT Luna

Classement individuel : catégorie Cadet

1 CODEP 25 KEBAILI Kylian STE THERESE BOURGUIGNON

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT SAGET Tom

3 CODEP 25 TATRY Louis AUO PONT DE ROIDE

Classement individuel : catégorie Minime Fille

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT MARSON Giovanna

Classement par binôme : catégorie Binômes Jeunes

1 CODEP 25 KEBAILI Kylian, TATRY Louis AUO / STE THERESE BOURGUIGNON

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BESNIER Paul, SAGET Tom

Classement par équipes : catégorie Equipes Jeunes

1 **LA SPORTIVE D AUDINCOURT** BESNIER Paul, SAGET Tom, JOUBERT Estéban, BARI Arthur

La SPORTIVE Audincourt 6 podiums





Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ETE ADULTES FSCF
TIR A L'ARC
01 ET 02 JUILLET 2023 - VILLEREVERSURE (01)



PALMARES

19 podiums fédéraux dont 1^{ère} place 7, 2^{ème} place 8 et 3^{ème} place 4



Association Sportive
LA JEANNE D'ARC
25230 SELONCOURT

Classement individuel : catégorie Femme CL

1 SAINT MICHEL VOUJEAUCOURT DA SILVA Marina

Classement individuel : catégorie Femme AP

1 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT CITE Séverine

2 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT FERRY Laetitia

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT GRESSOT Caroline

Classement individuel : catégorie Homme CL

1 AUO PONT DE ROIDE PAUMIER Charly

2 LA MANCINE MAMIROLLE BRAND Ghislain

Classement individuel : catégorie Homme AP

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE LALLOZ Julien

Classement individuel : catégorie Vétéran Femme CL

2 ARC HERICOURTOIS LAMBERT Maryline

3 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT DRAPIER Rachel

Classement individuel : catégorie S Vétéran Homme CL

2 SAINTE THERESE BOURGUIGNON GOUVIER Pierre

3 AUO PONT DE ROIDE MAILLARD Patrick

Classement individuel : catégorie Vétéran Homme AP

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT VASSORT Pascal

Classement individuel : catégorie Vétéran Homme CL

1 JEANNE D'ARC SELONCOURT VEUCHEY Alain

2 JEANNE D'ARC SELONCOURT JACQUOT Christophe

Classement par binôme : catégorie Junior Mixte CL

2 SAINTE THERESE BOURGUIGNON LEFEBVRE Lucas

Classement par binôme : catégorie Adultes CL

1 JEANNE D'ARC SELONCOURT BOUGAMONT Bertrand, VEUCHEY Alain

Classement par binôme : catégorie Adultes AP

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE BLAISE Florian, LALLOZ Julien

Classement par équipe : catégorie Adultes

1 **LA JEANNE D'ARC SELONCOURT JACQUOT** Christophe FERRY Laetitia, CITE Séverine, VAUCHEY Alain, BOUGAMONT Bertrand, DONIER

8 podiums

3 **AVENIR DE L'UNION OUVRIERE LALLOZ** Julien, BLAISE Florian, MAINPIN Fanchon, PAUMIER Charly, PAUMIER Laurent, CAIZERGUES Claude

5 podiums

